

## COMMUNE DE DOHEM

### COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU LUNDI 3 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois du mois de novembre à vingt heures se sont réunis à la mairie de DOHEM, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M David DAMBRUNE, Maire de Dohem, dûment convoqués le 24 octobre 2025

**Étaient présents :** David DAMBRUNE, Luc AZELART, Dorothée ANNEBICQUE, Eugéna RITAINÉ, Roselyne GUILBERT, Nelly MINET, Joseph CARLIER, Auxence GARACHE, Anthony GOMEL, Adrien DILLY (arrivé à 20h15 n'a pas pris part au vote de la 1<sup>er</sup> délibération)

**Étaient absents ou excusés :** Frédéric LELEU, Michelle LEFEBVRE, Isabelle BAHEU, Doriane DELHEZ, Etienne Dilly

**Secrétaire de séance :** Auxence GARACHE

**Assistait également :** Angélique BROUSSART

En exercice : 15      Présents : 10      procurations : 0      Pour : 10      Contre : 0

Abstention : 0

#### Délibération n°27/2025 : création d'un verger de variétés locales dans les jardins de la médiathèque

Monsieur le Maire expose, lors du comité syndical du Parc Naturel Régional de février 2022, il a été décidé de mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement des communes. A la suite de cela, un quatrième appel à projet a été lancé en janvier 2025. A la suite de la décision du jury de sélection qui s'est déroulé le 28 août 2025 à la Maison du Parc, le projet d'aménagement de la commune de Dohem a été retenu.

La commune de Dohem dispose d'un terrain enherbé situé rue principale (médiathèque), parcelles cadastrées D353 et D354. Ce terrain communal est étroit et étiré en longueur entre 2 bâtiments agricoles. La commune souhaite le valoriser par l'implantation d'un verger de variétés locales qui rentrera dans les animations pédagogiques en lien avec les écoles du village.

Le projet consiste à mettre en place un verger basse-tige composé d'arbres fruitiers de variétés locales et une haie champêtre. Ces plantations seront mises en œuvre par un chantier participatif dans lequel seront impliqués les enfants de l'école ainsi que ceux de la maison d'enfants Leregain.

La participation de la commune s'élève à 212.90€.

Après délibération, le conseil municipal autorise :

- Valider l'engagement de la commune dans ce projet
- Incrire les crédits correspondants au budget de la commune

Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le

ID : 062-216202713-20251103-DEL2025\_27-DE

SLO

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant la bonne mise en œuvre du projet

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits

Copie transmise à Madame la Sous-préfète pour avis.

Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-préfecture de Saint Omer le 05/11/2025  
et publication le 06/11/2025

Dohem, le 05/11/2025

Le Maire,

David DAMBRUNE

Le Maire, D.DAMBRUNE



Le secrétaire de séance

*garach*

